

57

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : M. MARCHAND

47269

23 - Culture

Convention avec l'association Valentin Haüy pour l'accessibilité de la version sonore du Prix Ados

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Valentin Haüy ont conventionné en 2021 pour le dispositif « Daisy dans vos bibliothèques ». Ils ont depuis constaté d'autres synergies communes autour du projet de développement de la lecture chez les jeunes, pour lesquelles il est envisagé des actions de coopération pour une plus grande inclusion du Prix Ados.

Cette nouvelle coopération a pour finalité de rendre la sélection annuelle du Prix Ados, adaptée au format audio Daisy, accessible sur Eole, la médiathèque numérique de l'association Valentin Haüy.

Ce rapport a pour objectif de présenter la convention de partenariat pour une plus grande accessibilité du Prix Ados sonore à titre gratuit.

Dans le cadre juridique de l'exception handicap, la Médiathèque départementale et l'association Valentin Haüy peuvent s'échanger les fichiers numériques adaptés au format audio Daisy des titres de la sélection annuelle du Prix Ados sonore. Cette mutualisation de fichiers adaptés se fait sur la plateforme nationale PLATON gérée par la Bibliothèque Nationale de France.

La Médiathèque départementale s'engage à déposer lesdits fichiers dans des délais impartis et l'association Valentin Haüy s'engage à les récupérer afin de les intégrer, en les valorisant, au catalogue de sa médiathèque numérique Eole. L'association Valentin Haüy s'engage en outre à adapter les titres de la sélection annuelle en format full-daisy, particulièrement utile aux jeunes «Dys ».

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Valentin Haüy, relative à l'accessibilité de la version sonore du Prix Ados sur la médiathèque numérique Eole, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231197

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation